



# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES CLUBS

Samedi 1<sup>er</sup> Juillet 2017  
Universita di Corsica Pasquale PAOLI

---

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Clubs s'est tenue le Samedi 1<sup>er</sup> Juillet 2017 à l'Université de Corté à partir de 09H30.

## **Le Comité Directeur était composé de mesdames et messieurs :**

- MORACCHINI Jean René, Président
- BASTERI Dominique, Président Délégué
- EMMANUELLI Antoine, Vice-Président
- SORBARA Michel, Vice-Président
- SERPAGGI Philippe, Vice-Président
- MAGGIANI François, Secrétaire Général
- PROFIZI Patrick, Trésorier
- CASANOVA François
- GARDELLA Sandra
- GRASSI Didier
- MARIOTTI Pierre
- PERFETTI Jean Claude
- PERI Jeanne
- TADDEI Jean Pascal
- RISTERUCCI Franck

## **Excusés :**

- Mr AIROLA Jean Luc
- Mr PACELLI Julien
- PETTINATO Joseph (Secrétaire Général Adjoint)

## **Assistent :**

- Dr Danielle ANTONINI, médecin du sport
- Mr GIGON Paul, représentant le CROS Corse
- Mr SALADINI David, Directeur Administratif
- MM FONTANA Pierre et GAGLIARDI Nicolas (Conseillers Techniques Régionaux)
- Mmes OLMETA Marie-Ange ; LODI Ginette et Mlle LUCCIONI Stéphania (Secrétaires L.C.F.)

## ORDRE DU JOUR

---

1. Appel des Délégués.
2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du Samedi 19 Novembre 2016 à la Mairie de Lucciana.
3. Allocution du Président et des personnalités présentes.
4. Election du médecin du Comité Directeur.
5. Futur siège de la L.C.F.

### 6. Modifications des Règlements

#### Règlement Particulier des Compétitions

- D.H. : modalités de relégation
- Coupe de Corse (Articles 3 et 4)
- Création Règlement du Football Féminin
- Création Règlement Particulier Futsal

#### Règlement Général des Compétitions

- Article 5 : Absence d'officiels
- Article 19 : Terrains - Généralités

7. Remise des récompenses.
8. Interpellations – Questions diverses et Vœux.

## **NORD**

### **Clubs Libres Présents :**

USC CORTENAIS (TADDEI Jean Pascal) - EF BASTIAISE (NEGRONI Jean Luc) – AS CASINCA (PAOLI Pascal) – AJ BIGUGLIA (SAULI Charles) – AS FURIANI AGLIANI (MARIOTTI Pierre) – AS COSTA VERDE (MURIE Thierry) – BORGIO FC (ANGELINI Jean Michel) – FC ALERIA (LUCIANI Dominique) - US GHISONACCIA (CASANOVA François) - PRUNELLI FC (CASANOVA François) – NEBBIU CD (GALEAZZI Claude) – CA BASTIAIS (ROMBALDI Antoine) – GALLIA CL (SANTINI Pierre Louis) – ESPOIR CB (PIERI Pierre Félix) – FC U NIOLU (CASTELLANI Philippe) – RC PONTE LECCIA (BAIGET Michel) – FC SQUADRA CALVI (BIANCONI Julien) – AS SQUADRA CALVI (PAOLI Philippe) – AS LURI (COLOMBANI Raphaël) – AS VENACO (NICOLOSI Marie Françoise)

### **Clubs Libres Absents :**

SC BASTIA – AS ANTISANTI – ASC PIEVE DI LOTA – AS STA REPARATA – AS BRAVONE – FB ILE ROUSSE – ORSU OMESSINCA – JS MONTICELLO – AS STADE BASTIAIS

### **Clubs Vétérans Présents :**

GFCBL (TIMSIT Luc) – OLYM. PONTE LECCIA SUPER U (BAIGET Michel) – ENT. PORTUAIRE BASTIAISE (BALDINI Frédérique) – FC BEVINCO (BATTESTI André) – COSMOS BASTIA (MAGGIANI François) – ETTORI TADDEI MOSCONI (SORBARA Michel)

### **Clubs Vétérans Absents :**

SP FANGO – US TOGA – FC BRANDO – I STORTI DI U BALLO – ASPEN – AS VETERANS BASTIA – VETERANS FC 2B – GHJUVENTU PETRALBINCA – HOPITAL BASTIA – FC IGESA – CONSERVERIE CASATORRA – STA MARIA DI LOTA MANDRIALE

### **Clubs Futsal Présents :**

USJ FURIANI (PIANELLI Vincent) – BASTIA AGGLOMERATION (PIERI Pierre Félix) – GHJUVENTU BASTIA FUTSAL (PERFETTI Jean Claude) – BASTIA CENTRE FUTSAL (MORACCHINI Jean René)

### **Clubs Futsal Absents :**

FUTSAL CLUB BASTIA – SQUADRA MORA

## **SUD**

### **Clubs Libres Présents :**

AC AJACCIO (COSTANTINO Sauveur) – JS BONIFACIO (LUCIANI Dominique) – ENT. GALLIA SALINES (LUCCI Pierre) – JSA 5EME CANTON (GARDELLA Sandra) – SC BOCOGNANO (RISTERUCCI Franck) – SUD FC (MARCHI Yves) – EPORS (ETTORI Sandra) – FC BASTELICACCIA (POLI Jean Pierre) - GFCA (CASANOVA Pascal) - CA PROPRIANO (LUCIANI Dominique) – AFA FA (PAOLI Philippe) – JO SARTENE (QUILICHINI Alexandre) - FC AJACCIO (DE LA FOATA – SECHI Joey) – AS PIETROSELLA (JACOMO Georges)

### **Clubs Libres Absents :**

AS PORTO VECCHIO – AS CARGESE – ASC CANNES – ASC SOTTA

### **Clubs Foot/Entreprise Présents :**

AS ACQUALONGA (GARDELLA Sandra) – ENT. OCANAISES (SANTELLI Joseph) – A VADDINCA (ARRIGHI Jean Philippe) – OL. MEZZAVIA (GILABERT Sébastien) – AS ALATA FOOTBALL (SERPAGGI Philippe) – AS ENT. EQUIP.CORSE DU SUD (BERTOLUCCI Laurent)

### **Clubs Foot/Entreprise Absents :**

AS PIETROSELLA – COM. BD ROI JEROME – AFA RC – FC 6EME CANTON PERI – AS CALCATOGGIO – AS ETOILE AJACCIENNE – ATHL. CLUB CASONE – AS COM. CUTTOLI – US COM. BASTELICA – AS COM. OTA PORTO – CORSE POSE MENUISERIE – AS DI A SOCCIA – A. BEACHSOCCER – A. PORTUAIRE 2A – AS FOOT INSEME – CA UNIFIE – AS CCI AJACCIO – AS. AIR France – AS LAVA – AS POLICE NATIONALE

**Nombre Total des Voix : 400 voix**

**Voix exprimées : 262 voix**

**Quorum : 134**

Le quorum étant atteint (un tiers des voix soit : 134 voix) le Président de la Ligue Mr MORACCHINI Jean-René déclare l'Assemblée ouverte.

Adopté à l'unanimité –

3- Allocution du Président et des personnalités présentes

*Bonjour,*

*Le 22 Novembre 2014, nous avons adopté le principe d'une Assemblée Générale unique, dite "assemblée d'hiver".*

*Aujourd'hui, le Comité Directeur use de son droit pour vous réunir tous, en raison de l'actualité de notre Ligue.*

*Le bilan sportif de la saison écoulée n'est pas brillant pour nos clubs phares, avec les relégations du Sporting et du CAB, auxquelles s'ajoutent des difficultés financières, sans compter les multiples incidents de FURIANI.*

*La réforme des Championnats Nationaux verra deux clubs de notre Ligue accéder en National 3 (L'étoile et le Gallia LUCIANA) et j'espère que l'AS FURIANI AGLIANI évoluera en National 2.*

*De même en Futsal, Furiani accède en D2 ce qui donne deux clubs au plus haut niveau avec le maintien de BASTIA AGGLO en D1.*

*Nous pouvons aussi nous féliciter de réussites individuelles, avec notamment Julien PACELLI, que l'on a vu officier lors de la Finale de la Coupe de FRANCE, en tant qu'arbitre assistant.*

*De plus, nous enregistrons le succès de Florian Della Tomasina (Jeune Arbitre) et Guillaume Gerandi (Futsal) à l'examen Fédéral.*

*Je soulignerai aussi la sélection des deux pensionnaires féminines de notre Pôle Espoir qui intègrent le Pôle France, parmi les huit au niveau national : KENZA CHAPELLE et Priscillia CASU.*

*Dans l'ensemble, nos championnats se sont bien déroulés et les incidents minimes, à l'exception d'une agression, qui je l'espère ne se répètera pas.*

*La feuille de match informatisée se généralise et la dématérialisation des licences arrive, avec certainement des difficultés qui seront rapidement surmontées, avec l'implication de notre personnel et de nos bénévoles.*

*L'ordre du jour n'est certes pas chargé mais important pour l'avenir de notre Ligue avec la construction du Siège sur un terrain qui désormais nous appartient et la réforme de certains règlements.*

*S'ajoute l'élection du médecin, au sein du Comité Directeur, qui régularisera notre situation statutaire.*

*Je ne m'attarderai donc pas plus longtemps, pour rentrer dans le vif du sujet, sereinement et dans l'intérêt collectif qui nous anime tous.*

*Je vous remercie pour votre présence, indispensable au bon déroulement des travaux, car le Comité Directeur initie une politique et la décision finale vous appartient.*

*Bonne assemblée à tous !*

*Le Président Jean-René MORACCHINI passe la parole à Monsieur Paul GIGON représentant le CROS Corse*

*Bonjour à tous,*

*Je représente Monsieur SANTONI Président du CROS Corse, alité aujourd'hui.  
Je suis très heureux d'être là parmi vous aujourd'hui et de me joindre à votre Assemblée.*

#### **4- Election du médecin du Comité Directeur.**

*Le président invite le docteur Danielle ANTONINI, candidate au Comité Directeur de la Ligue en qualité de « médecin du sport », à la tribune afin de se présenter à l'assemblée :*

*Bonjour à toutes et à tous,*

*Je suis cardiologue et médecin du sport.*

*Je suis une passionnée du sport en général et du football en particulier.*

*Intéressée par le challenge proposé par Jean-René MORACCHINI et Antoine DE ZERBI, je souhaiterais rejoindre votre Ligue et pouvoir vous côtoyer plus régulièrement.*

Jean-René MORACCHINI, Président de la Ligue fait un rappel rapide de la procédure des votes.

Mr Francis MAGGIANI, Secrétaire Général de la Ligue appelle les clubs aux urnes pour l'élection du Médecin au Comité Directeur.

La Commission de Surveillance Electorale, en son Président Marc-Antoine LUCA annonce le résultat des votes.

<b>259 VOTANTS</b>	}	<b>256 OUI</b>
		<b>3 BLANCS</b>

Le Docteur ANTONINI Danielle est élue avec 256 VOIX,

Le Président de la Ligue Jean-René MORACCHINI lui souhaite la bienvenue au sein du comité directeur.

#### 5- Futur siège de la L.C.F.

Jean-René MORACCHINI donne quelques explications sur le futur siège de la ligue, qui sera construit sur un terrain acquis au prix de 80000 euros.

Michel SORBARA, Vice-Président, responsable de ce dossier présente en détail le projet :

- Construction d'un bâtiment de 500 m2 sur un terrain de 1000 m2
- Rez-de-jardin avec 1 étage
- 2 vestiaires pour le terrain attenant
- Accueil au Rez-de-Chaussée
- 1 grande salle de réunion réservée au Comité Directeur et à la visioconférence avec l'antenne d'Ajaccio
- 4 grandes salles de réunion pour les Commissions
- Plusieurs bureaux pour le Service Administratif

Le projet est consultable dans son intégralité au siège de la ligue.

Patrick PROFIZI, Trésorier, fait état du plan de financement :

Le coût de la construction est estimé à 1500000 euros, frais d'architecte compris, ce qui représente un investissement important pour notre ligue.

- Présentation du plan financier :

**700 000 euros : C.T.C.**

**150 000 euros : F.F.F.**

**450 000 euros : Prêt**

**200 000 euros : L.C.F.**

Dans le cadre du prêt, des négociations seront menées avec plusieurs banques pour obtenir les meilleurs taux.

Pour exemple, un prêt est possible sur 20 ans avec un taux à 2,40 % et un remboursement mensuel de 2 400 euros (montant inférieur au loyer actuel de 2870 euros).

Jean-René MORACCHINI lit le courrier de la C.T.C. qui accorde une subvention à la Ligue de 700 000 euros.

Interventions :

- Mr DE LA FOATA (FC AJACCIO) demande si ce bâtiment se situe à proximité d'un terrain de football.
- Mr ALMERAS (USC CORTE) demande le lieu exact de cette nouvelle construction !

Jean-René MORACCHINI répond que la structure se trouvera sur la commune de FURIANI, plus exactement au lieu-dit « Volpajo », à proximité du stade d'Erbajolo.

Il est donc indispensable d'avoir aujourd'hui l'autorisation des clubs pour la construction de ce bâtiment.

Le Président Jean-René MORACCHINI demande l'accord des clubs pour :

- Transférer le siège sur la commune de Furiani
- Modification des statuts (adresse du siège)
- Valider le plan de financement
- Emprunter la somme de 450000 euros
- Autoriser le comité directeur et son président à engager le processus de construction.

L'assemblée, à l'unanimité, accorde toute sa confiance au comité directeur,

- Valide le transfert du siège sur la commune de Furiani
- Valide la modification des statuts (adresse du siège)
- Valide le plan de financement
- Autorise l'emprunt de 450000 euros



- Donne son accord au comité directeur et son président pour engager le processus de construction.

## 6- Modifications des Règlements

### Règlement Particulier des Compétitions

#### **D.H. : MODALITES D'ACCESSION ET RELEGATIONS**

Le club déclaré champion de **Régional 1** accède en **National 3**. Si ce dernier ne remplit pas les conditions pour accéder, cela entraînera une relégation supplémentaire.

***A l'issue de la saison, un classement sera effectué entre les 6 derniers en tenant compte des résultats des matchs les ayant opposés, afin de déterminer les équipes reléguées. Ce classement sera effectué conformément à l'Article 4 du Règlement Général des Compétitions.***

Jean-René MORACCHINI lit les 2 articles de presse parus lors des saisons précédente mettant en avant des dérapages de fin de saison.

Didier GRASSI fait état de ces « dérapages » et précise qu'il est indispensable pour la Ligue de trouver des solutions.

Des réunions de travail ont eu lieu tout au long de la saison dont il est ressorti un règlement applicable dès la saison prochaine avec un classement particulier entre les 6 derniers (prise en compte du résultat des deux matchs disputés entre eux) afin de déterminer les équipes reléguées.

Un large débat s'instaure avec les interventions :

- Mr SAULI (AJB) s'insurge d'être jugé par des journalistes et trouve trop facile de mettre en cause l'honnêteté et la loyauté des clubs.
- Mr MORACCHINI Jean René précise que les journalistes mettaient en cause plus particulièrement la crédibilité de notre instance en se demandant ce qui était fait pour empêcher cela et qu'il était du devoir de la Ligue de trouver une solution.
- Mr PIERI Pierre Félix (ESPOIR CB) est entièrement d'accord avec ce nouveau règlement, qui sera une avancée bénéfique pour le football et améliorera l'élite.
- Mr BERTOLUCCI (AFA) se dit lui aussi d'accord et demande la possibilité de l'étendre à la P.H.A. et de faire des play-offs ?

- Mr LUCIANI Dominique (FC ALERIA) donne sa confiance à ce nouveau schéma et souhaite une implication des délégués

Cela sera une expérience pour la prochaine saison. Selon le déroulement de la saison 2017 / 2018, il sera élargi et/ou modifié.

Monsieur BASTERI Dominique, Président Délégué, précise que cela mérite une évaluation en fin de saison et souhaite que ce débat s'instaure également dans d'autres Ligues et en niveau national.

Il remercie les clubs, les présidents, dirigeants, toutes les personnes qui ont œuvré au sein des clubs et qui ont fait un excellent travail.

Jean-René MORACCHINI fait passer au vote.

Adopté moins l'AS NEBBIU CD (7 voix) et l'AJB (8 voix) et  
2 abstentions : SUD FC (8 voix) et AS LURI (3 voix)

### **COUPE DE CORSE : ARTICLE 3**

La compétition se dispute en deux phases géographiques et dirigées (tour préliminaire puis compétition propre à partir des seizièmes de finales). ***Les dates sont proposées en début de saison par la Commission Régionale Calendriers Compétitions Homologation et validées par le Comité Directeur.***

***A partir des quarts de finale, la compétition se déroulera sur des terrains de niveau 5 minimum ou sur des terrains homologués pour la saison de DH en cours.***

***Les clubs ne possédant pas de terrains répondant à ces critères devront désigner sur le formulaire d'engagement, le terrain de repli sur lequel ils disputeront éventuellement leurs matchs à partir des 1/4 de finale.***

Adopté à l'unanimité

### **COUPE DE CORSE : ARTICLE 4**

***En cas de nécessité et notamment pour la prise en compte des calendriers des compétitions nationales, la Ligue peut fixer des matchs en semaine sur des installations homologuées, en nocturne le cas échéant. Dans ce cas, si une équipe de championnat régional est concernée, elle accueillera la rencontre quel que soit le tirage.***

Adopté à l'unanimité

## **Création REGLEMENT PARTICULIER DU FOOTBALL FEMININ**

**Art. 1 :** le règlement du football à 8 s'applique au Championnat Régional de Football Féminin, excepté le temps de jeu qui est de 2 x 40 minutes.

**Art. 2 :** Coupe de Corse et Challenge

- ✓ Les rencontres se disputent à 8 joueuses + 4 remplaçantes
- ✓ Sont autorisées 4 mutés
- ✓ Les rencontres se jouent sur 2 x 40 minutes
- ✓ En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, une prolongation de 2 x 10 minutes est jouée. Si à la fin de cette prolongation, le score est toujours à égalité, une séance de tirs aux buts (5 tireuses) est réalisée à laquelle seules les joueuses présentes sur l'aire de jeu à l'issue de la rencontre participent (les remplaçantes ne sont pas concernées).

**Art. 3 :** Coupe de France

- ✓ Les rencontres se disputent à 11 joueuses + 3 remplaçantes
- ✓ Sont autorisées 6 mutées (suivant Statut de l'Arbitrage)
- ✓ Les rencontres se jouent sur 2 x 40 minutes
- ✓ En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, une prolongation de 2 x 10 minutes est jouée. Si à la fin de cette prolongation, le score est toujours à égalité, une séance de tirs aux buts (5 tireuses) est réalisée à laquelle seules les joueuses présentes sur l'aire de jeu à l'issue de la rencontre participent (les remplaçantes ne sont pas concernées).

Adopté à l'unanimité

## **Création REGLEMENT PARTICULIER FUTSAL**

**Le règlement FUTASL est présenté à l'assemblée (consultable sur le site)**

Adopté à l'unanimité

## Règlement Général des Compétitions

### **ARTICLE 5**

#### ABSENCE D'OFFICIELS DESIGNATION DES ARBITRES

Si l'arbitre désigné est absent ou en cas de non désignation, la rencontre sera dirigée par un des 2 arbitres assistants s'ils sont présents ou par un arbitre officiel neutre présent sur le terrain. Si cette disposition est inapplicable, c'est un dirigeant licencié qui arbitrera la rencontre ; la priorité de la désignation sera donnée au club visiteur à condition qu'il soit en règle avec les statuts de l'arbitrage (conformité déclarée le 1er juin pour la saison précédente ou au 31 JANVIER de la saison en cours). Dans le cas contraire priorité sera donnée au club visité s'il est lui-même en règle avec les statuts de l'arbitrage. Si aucun des 2 clubs n'est en règle avec les statuts de l'arbitrage, c'est un dirigeant licencié du club visiteur ou du club visité en cas de carence qui arbitrera la rencontre. Si aucun des 2 clubs ne peut présenter un dirigeant licencié, la désignation de l'arbitre sera faite par le club visiteur. Le non-respect de ces dispositions entraînera match perdu par pénalité au club contrevenant si des réserves conformes ont été introduites par l'adversaire. Les arbitres assistants absents seront suppléés par des dirigeants désignés par les 2 clubs, avec priorité au club visiteur pour la 1ère désignation.

***Pour les compétitions suivantes : PHB / PHC / CHALLENGE / TOUR PRELIMINAIRE DE COUPE DE CORSE, en cas d'absence d'un ou de 2 assistants, un joueur peut prendre la place d'assistant tout en gardant son statut de joueur.***

En cas d'absence du délégué officiel, les attributions de ce dernier appartiennent :

1. A un dirigeant de l'équipe visiteuse si la rencontre est dirigée par un arbitre officiel.
2. A un dirigeant de l'équipe visitée si la rencontre est dirigée par un arbitre bénévole présenté par l'équipe visiteuse.
3. A un dirigeant de l'équipe visiteuse si la rencontre est dirigée par un arbitre bénévole présenté par l'équipe qui reçoit.

Adopté à l'unanimité

## **ARTICLE 19 :**

### TERRAINS - GENERALITES

*Au début de chaque saison, le Comité Directeur de la LCF notifie aux clubs, sur proposition de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives, le niveau d'homologation de leur(s) infrastructure(s) sportive(s).*

*Les rencontres des différentes compétitions sont disputées sur des terrains homologués en fonction des préconisations de la FFF (par exemple niveau IV pour la DH).*

*Toutefois, des autorisations pour une saison de déroger à ces préconisations peuvent être décidées, sur proposition de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives, par le Comité Directeur de la LCF.*

*Ces autorisations exceptionnelles ne pourront être accordées qu'à condition que l'infrastructure réponde aux conditions nécessaires de sécurité et d'hygiène appliquées aux terrains préconisés par la FFF pour le niveau de compétition concerné.*

Un club non propriétaire de son terrain devra joindre à sa demande d'engagement, l'autorisation écrite du propriétaire du terrain mis à sa disposition. La liste des clubs disposant d'installation avec aire de jeu en gazon synthétique est publiée en début de saison : les équipes adverses appelées à évoluer auront obligation de s'équiper de chaussures appropriées, il en est de même pour les arbitres appelés à diriger les rencontres sur ces terrains. Les équipes adverses appelées à évoluer auront obligation de s'équiper de chaussures appropriées, il en est de même pour les arbitres appelés à diriger les rencontres sur ces terrains. Les clubs dont le terrain est temporairement indisponible (décisions administratives, mise à disposition pour quelconques événements etc. ...) sont tenus de faire connaître à la commission compétente le terrain de remplacement, sous peine de perte du match. A défaut les rencontres peuvent être fixées d'office sur un terrain au choix de la commission des compétitions. Si un club a à sa disposition un terrain de repli permanent, la désignation de celui-ci ne pourra se faire qu'après accord de la commission compétente et dans un délai suffisant pour permettre au club visiteur de prévoir les équipements nécessaires. Les réserves concernant le terrain ne pourront se faire au plus tard que 45 minutes avant le coup d'envoi.

---

Jean-René MORACCHINI précise que ce sont des préconisations de la F.F.F. et que des autorisations exceptionnelles pourront être accordées par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) et le Comité Directeur.

Interventions de :

- Mr DE LA FOATA (FC AJACCIO) souligne que les clubs vont être sanctionnés injustement alors que les Communes sont seules responsables
- Mr NEGRONI Jean Luc (EFB) demande comment ça va se passer pour les clubs propriétaires des installations
- Mr MUZY Gabriel (SUD FC) rappelle que les Communes peuvent faire durer les travaux durant 2 et 3 ans
- Mr MORACCHINI Jean René leur répond que des courriers ont été adressés aux clubs et aux propriétaires des installations.
- Les conditions sont les mêmes pour les clubs propriétaires.
- Mr ANTONIOTTI Pierre (Président CRTIS) précise que les travaux ne doivent pas être terminés dans l'immédiat mais que la Municipalité doit s'engager par écrit et permettre ainsi aux clubs de débiter les compétitions.

Adopté à l'unanimité

## 7- Remise des récompenses

Les médailles fédérales Promotion 2015 n'ont pu être remises à nos bénévoles la saison dernière car les récompenses n'étaient pas parvenues à temps à notre Ligue.

### Médailles Fédérales Promotion 2015

#### **PLAQUETTE :**

- Dr FANI Antoine (*remise par Jean René MORACCHINI*)

#### **OR :**

- COSTANTINO Sauveur (*remise par Sandra GARDELLA et ANTONINI Danielle*)
- MOLINELLI Pierre (*absent*)

#### **VERMEIL :**

- PERI Jeanne Jackie (*remise par Michel SORBARA*)
- SCALA Paul (*absent*)
- TIMSIT Luc (*remise par Dominique BASTERI*)

#### **ARGENT :**

- ANTONI Jean Dominique (*remise par François CASANOVA*)
- BATESTI André (*remise par Pierre MARIOTTI*)
- FILIPPI Marc (*absent*)
- GRASSI Didier (*absent*)
- LACOTTE Emilie (*absent*)
- NEGRONI Jean Luc (*remise par Didier GRASSI*)



Les Coupes de Corse étant remises sur les terrains, les Champions récupèrent leurs trophées lors cette Assemblée Générale :

Champion DH FOOT/ENTREPRISE : **ENT. OCANAISES** (*remis par Sandra GARDELLA*)

Champion PH FOOT/ENTREPRISE : **ENT. OCANAISES** (*remis par Philippe SERPAGGI*)

Champion VETERANS « SUD » : **ENT. OCANAISES** (*remis par François MAGGIANI*)

Champion DH Futsal : **USJ FURIANAISES** (*remis par Michel SORBARA*)

Champion PH Futsal : **FUTSAL CLUB BASTIA** (*absent*)

Champion FOOT FEMININ : **EFB** (*remise par Jackie PERI et Frédérique BALDINI*)

Champion U19 Elite : **GFC AJACCIO** (*remis par Pierre MARIOTTI*)

Champion U19 Excellence : **AFA FA** (*remis par Philippe SERPAGGI*)

Champion U17 Elite : **SC BASTIA** (*absent*)

Champion U17 Excellence : **CA PROPRIANO** (*absent*)

Champion U15 Elite : **AC AJACCIO** (*remis par François CASANOVA*)

Champion DH : **ETOILE FILANTE BASTIAISE** (*remis par Jean-René MORACCHINI*)

Champion PHA : **FC SQUADRA CALVI** (*remis par Dominique BASTERI*)

Champion PHB : **CA BASTIA**

Champion PHC : **AS CASINCA** (*remis par Jean-Pascal TADDEI*)

Champion VETERANS « A » : **CONSERVERIE CASATORRA** (*absent*)

Champion VETERANS « B » : **PONTE LECCIA** (*absent*)

Champion VETERANS « C » : **SORTI DI U BALLO** (*absent*)

## 8- Interpellations, Questions diverses et Vœux.

Jean-René MORACCHINI propose à l'Assemblée de prendre la parole.

Pas de questions, la parole est donnée au directeur de la ligue.

### **DEMATERIALISATION DE LA DEMANDE DE LICENCE**

Monsieur SALADINI David Directeur Administratif de la LCF présente la vidéo de la demande de dématérialisation des licences et explique les différentes étapes pour que le club puisse faire ses demandes de licences et précise les différents liens informatiques.

Dématérialisation du support licence, veuillez cliquer sur ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=6FVaFOZi-M4>

Dématérialisation de la demande de licence, veuillez cliquer sur ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=9LWWoX23dqq>

Il rappelle que les clubs ont le choix et que la « dématérialisation de la demande de licence » n'est pas obligatoire pour cette saison.

Dans le cas où la tablette et la FMI ne fonctionne pas :

- Utiliser l'application « Footcompagnon »,
- Editer la liste de leurs joueurs et la laisser à l'arbitre pour qu'il puisse faire ses contrôles ; plus d'obligation de présenter de pièce d'identité.

### **LE CERTIFICAT MEDICAL**

Le Certificat Médical est dorénavant valable 3 saisons pour les joueurs et dirigeants seulement et sous certaines conditions. Ils devront remplir un questionnaire et remplir s'ils répondent « oui » à une question, ils devront fournir un nouveau certificat médical.

Le joueur ou ses parents sont seuls responsables, la Ligue n'a pas accès à ce questionnaire.

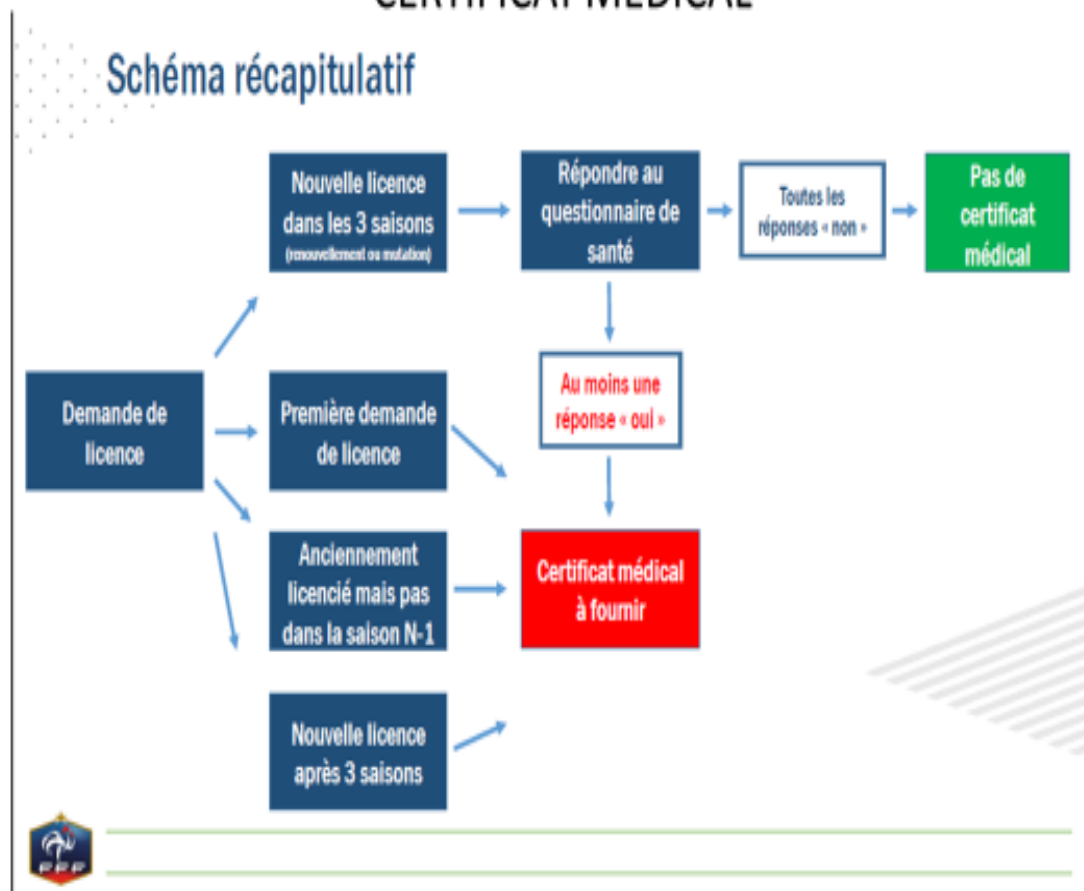
(Voir ci-dessous)



# Lega Corsa di Ballò



## CERTIFICAT MEDICAL



AG du 1<sup>er</sup> Juillet 2017

27

## **OPTIONS FEDERALES**

Mr Jean-René MORACCHINI présente les réformes des Championnats Nationaux U17 et U19 :



### **Lega Corsa di Ballò**



REFORME DES CHAMPIONNATS NATIONAUX U17 ET U19

#### **OPTIONS FEDERALES:**

**Rajeunissement de la Gambardella (U18 au lieu de U19)**

**Maintien des compétitions nationales U17 et U19**

**Accession générationnelle des U16 et U18 « Ligue »**

## **PROJET D'EVOLUTION CHAMPIONNATS JEUNES**

Mr Pierre FONTANA présente le projet :



## Legha Corsa di Ballò



### Projet d'évolution des championnats jeunes LCF

#### 2017-2018

- U7: U6/U7
- U9: U8/U9
- U11: U10/U11
- U13: U12/U13
- ~~U15: U14/U15~~
- ~~U17: U16/U17~~
- ~~U19: U18/U19~~

#### 2018-2019

- U7: U6/U7
- U9: U8/U9
- U11: U10/U11
- U13: U12/U13 (Participation de 3 U11 autorisée)  
FOOT à 11
- U14: U13/U14 (Participation de U12 interdite)
- U16: U15/U16 (Participation de 3 U14 autorisée)  
Accession en U17 Nationaux
- U18: U17/U18 (Participation de 3 U16 autorisée)  
Accession en U19 Nationaux
- U19 /U20 Incorporés aux séniors

AG du 1<sup>er</sup> Juillet 2017

29



## Legha Corsa di Ballò



### Echéancier

- **2017/2018** → Formalisation des schémas régionaux de compétitions
- **2018** → Adoption des schémas régionaux de compétition
- **2019 Sept** → Mise en place Gambardella U18 schémas régionaux de compétitions

AG du 1<sup>er</sup> Juillet 2017

30

### **ACCESSION NATIONALES FIN DE SAISON 2017 / 2018**

Mr Jean-René MORACCHINI présente à l'Assemblée les modes d'accessions Nationales applicables à la fin de saison 2017/2018 :



# Lega Corsa di Ballò



## ACCESSION NATIONALES A LA FIN DE LA SAISON 2017/2018

SAISON 2016-2017

- U17:
  - 84 équipes
  - Accession des 22 champions
- U19:
  - 56 équipes
  - Accession des 12 meilleurs champions sur les 22 ligues



SAISON 2017-2018

- U17:
  - 13 équipes
  - Accession des 13 champions + 5 selon critères
- U19:
  - 56 équipes
  - Accession des 13 champions

AG du 1<sup>er</sup> Juillet 2017

31

### MODIFICATIONS DISCIPLINAIRES

Mr David SALADINI rappelle à l'Assemblée les modifications disciplinaires votées à la dernière Assemblée Fédérale :



## Modifications disciplinaires

- **réduction de plusieurs délais :**
  - délai de convocation (7 jours contre 15 actuellement)
  - délai d'appel (7 jours contre 10 actuellement)
  - délai maximum pour statuer (10 semaines en 1ère instance contre 3 mois actuellement, 4 mois en appel contre 6 mois actuellement)
  - délai pour rendre le rapport d'instruction (6 semaines contre 2 mois actuellement)
- **nouvelle règle concernant la composition des commissions : impossibilité pour un Président de Ligue ou de District d'être membre d'une commission de discipline, au niveau fédéral, régional ou départemental**
- **possibilité de sanctionner le dirigeant ou le licencié de fait**
- **modification de certaines règles de procédure, l'appel n'est pas suspensif**

L'Ordre du Jour étant épuisé, Le Président de la Ligue Corse de Football Jean-René MORACCHINI décide de clore cette Assemblée et invite les clubs à un buffet.

